

2009/1627 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LA SOCIETE GALACTICA POUR LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE DE 52 MINUTES INTITULE "STELLA BARUK" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 juillet 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la société SAS Groupe Galactica, Cap Canal souhaite participer à la co-production d'un film documentaire de 52 minutes, portrait de Stella Baruk, géniale mathématicienne et pédagogue reconnue.

Chercheuse infatigable, elle a été capable de réconcilier les plus réfractaires avec un univers réputé fastidieux grâce à sa méthode pédagogique joyeuse, qui a largement fait ses preuves.

Elle fait partie de ces intellectuels passionnants et passionnés qui nous rendent curieux.

Cap Canal participera à ce documentaire d'un coût total de 121.807 euros HT.

Son apport sera de 29 735 euros HT en industrie c'est-à-dire en conseil artistique et pédagogique et en moyens de tournage et montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- Le CNC
- Bix Films
- La Procirep
- L'Angoa.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- La coproduction par Cap Canal d'un film documentaire de 52 minutes intitulé «Stella Baruk » est approuvée.

2- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la société Galactica est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL